

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Dominique**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 7 février 2012, à 20 h, à la salle du Conseil, soit au 467, rue Deslandes, à Saint-Dominique.

Sont présents les conseillers:

Michel Coolidge, Stéphane Pincince, Jean-François Morin, Lise Bachand et Vincent Perron.
Jean-Paul Fontaine

Formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Diane G. Bélanger.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE:

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-20 :

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. CONSULTATION PUBLIQUE:
 - Projet de règlement numéro 12-253 modifiant le règlement de zonage numéro 09-216 afin :
 - **- AGRANDIR LA ZONE M-5 ET LA ZONE M-8**
 - **- MODIFIER L'ARTICLE 4 PORTANT SUR LES DROITS ACQUIS POUR LA ZONE M-8**
4. Parole au public et période de questions
5. CONSEIL:
 - 5.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 17 janvier 2012, à 20 h
 - 5.2 Adoption des comptes à payer
 - 5.3 COMBEQ – Congrès 2012
 - 5.4 Liste taxes impayées/ procédure de vente pour taxes
 - 5.5 Service voirie : rapport de soumission Tracteur, achat
 - 5.6 Autorisation entretien engrais et arrosage des terrains municipaux
 - 5.7 Appui à la demande d'agrandissement CPE Doux-Réveil
 - 5.8 Dossier développement sud/ mandat pour appel d'offre d'ingénierie
 - 5.9 Retour de la directrice générale et fin d'intérim
6. LÉGISLATION:

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

- 6.1 Adoption – Second projet de règlement numéro 12-253 modifiant le règlement de zonage numéro 09-216 afin d'agrandir les zones M-5 et M-8 et modification à l'article 4 des droits acquis pour la zone M-8
7. SERVICE DE L'URBANISME:
 - 7.1 Rapport du service
8. SERVICE TECHNIQUE:
 - 8.1 Rapport du service des eaux usées
9. CORRESPONDANCE:
 - 9.1 Sommaire de la correspondance
10. Divers
 - Accusé réception / renouvellement d'entente Ville Saint-Hyacinthe
 - Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable
11. Levée de la session

3. CONSULTATION PUBLIQUE :

- **PROJET DE RÈGLEMENT # 12-253 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 09-216 AFIN ;**
- **- AGRANDIR LES ZONES M-5 ET M-8**
- **- MODIFIER L'ARTICLE 4 PORTANT SUR LES DROITS ACQUIS POUR LA ZONE M-8**

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et tel que mentionné dans l'avis public du 18 janvier 2012, une période est mise à la disposition de l'assistance pour poser des questions ou émettre des commentaires relativement au projet de règlement mentionné en rubrique.

4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

5. CONSEIL:

5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL:

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-21:

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-François Morin, et résolu que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2012, tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

5.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER:

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-22:

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu que la liste des comptes à payer au 6 février 2012 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

- Salaire des élus et des employés municipaux:	18 341.22 \$
- Chèques manuels M0005450 à M0005456:	18 209.82 \$
- Chèques C0004993 à C0005039:	95 743.85 \$
- Accès D D12012005 à 12012017	25,675.67 \$
Total des dépenses:	157 970.56 \$

5.3 ADMINISTRATION – COMBEQ-CONGRÈS 2012

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-23:

CONSIDÉRANT QUE la COMBEQ tiendra son congrès annuel les 26-27-28 avril 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu d'autoriser l'inscription de M. Alain Cimon, urbaniste et inspecteur, à participer à ce congrès qui se tiendra à Québec.

QUE les frais d'inscription au montant de 550 \$, plus taxes, ainsi que les frais afférents à ce congrès soient défrayés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires 02-610-00-310 et 02-610-00-346.

5.4 DÉPÔT DE LA LISTE DES TAXES IMPAYÉES

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-24:

DÉPÔT DE LA LISTE DES TAXES IMPAYÉES 2010,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu d'approuver en date du 7 février 2012, la liste des taxes impayées 2010, qu'autorisation est donnée à la directrice générale, secrétaire-trésorière de poursuivre les démarches prévues pour vente des immeubles pour défaut de paiement, pour et au nom de la municipalité de Saint-Dominique et ce auprès de la MRC des Maskoutains.

**5.5. SERVICE VOIRIE : RAPPORT SOUMISSION TRACTEUR
TONDEUSE, AUTORISATION D'ACHAT**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-25:

Dépôt du rapport d'ouverture des soumissions reçues.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres transmises à quatre fournisseurs :

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues conformes en date du 1^{er} février 2012;

Aubin & Saint-Pierre :	20,150 \$	et option	6,800 \$	plus taxes
Équipement Lague :	20,600 \$	et option	7,400 \$	plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-François Morin, et résolu d'autoriser l'achat du tracteur-tondeuse frontale, avec l'option telle que la soumission présentée par Aubin & Saint-Pierre d'en accepter la dépense au montant de 26,900\$ + taxes.

Le tout tel que déjà prévu au poste budgétaire 2012 - 22-300-00-724.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

5.6 TERRAINS MUNICIPAUX : AUTORISATION DE DÉPENSE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-26:

CONSIDÉRANT l'offre de service pour arrosage et épandage d'engrais aux terrains municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu d'autoriser ces travaux telle que la proposition du fournisseur Christian Benoit Jardinier Inc, d'en accepter la dépense au montant de 4,100 \$ + taxes.

Le tout tel que déjà prévu au poste budgétaire 02-320-00-521

5.7 DEMANDE D'APPUI POUR LE CPE DOUX-RÉVEIL

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-27:

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la famille et des aînés a annoncé d'attribuer 15,000 nouvelles places en services de garde éducatifs à l'enfance;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de la Petite Enfance Doux Réveil désire se prévaloir de cette opportunité et présenter une demande pour obtenir 30 nouvelles places subventionnées;

CONSIDÉRANT la liste d'attente pour obtenir une place en service de garde indique plus de 100 demandes ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de la Petite Enfance Doux-Réveil bénéficie d'un environnement très adapté aux services offerts, de par la proximité des équipements municipaux tels que terrain de jeux aménagé, jeux d'eau et pavillon de loisirs,

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité Saint-Dominique émet annuellement depuis 10 ans un minimum de 25 permis pour construction résidentielle;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau développement résidentiel verra le jour sous peu, ce qui indique la vitalité de la municipalité Saint-Dominique et l'intérêt de jeunes famille à s'y établir;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera à la création d'emplois additionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu d'appuyer la demande du CPE Doux-Réveil Saint-Dominique pour obtenir 30 nouvelles places subventionnées.

Que la municipalité Saint-Dominique procédera par dérogation mineure ou modification au bail emphytéotique existant pour la conformité d'implantation de l'agrandissement.

5.8 PROJET DÉVELOPPEMENT SUD/ APPELS D'OFFRES HONORAIRES PROFESSIONNELS , CONCEPTION PLAN & DEVIS

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-28:

CONSIDÉRANT le projet du promoteur pour le développement du secteur sud;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Vincent Perron, et résolu de mandater Me Johanne Brassard à préparer les documents requis pour l'appel d'offre sur invitation pour honoraire professionnel en ingénierie pour un nouveau projet domiciliaire, d'en accepter la dépense.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 06-610-00-412.

5.9 AVIS DE RETOUR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, FIN D'INTÉRIM

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-29:

Suite à son congé maternité/ parental, Madame Christine Massé a donné avis de retour au travail le lundi 13 février 2012, mettant fin au poste de directrice générale et secrétaire trésorière par intérim de Diane G. Bélanger.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu qu'à compter de cette date de retour, Madame Christine Massé est autorisée à signer, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière tous les documents, et effets bancaires, qui relèvent de l'exercice de cette fonction.

6. LÉGISLATION:

6.1 ADOPTION – DU DEUXIÈME PROJET RÈGLEMENT 12-253 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ZONAGE 09-216 :
- AGRANDIR LES ZONES M-5 ET M-8
- MODIFIER L'ARTICLE 4 PORTANT SUR LES DROITS ACQUIS POUR LA ZONE M-8

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-30:

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2012;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance du 17 janvier 2012;

CONSIDÉRANT l'assemblée de consultation publique tenue en début de séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu d'adopter le **second projet modifié** pour préciser l'article 4 portant sur les droits acquis de la zone M-8 au règlement numéro 12-253 modifiant le règlement de zonage 09-216 afin :

- d'agrandir la zone M-5 à même la zone R-16, soit d'une profondeur de 73 mètres vers le sud sur une largeur de 91.5 m représentant la partie nord du lot 2,210,676.
- d'agrandir la zone M-8 à même la zone M-7
- de modifier l'article 4 portant sur les droits acquis pour la zone M-8

Le texte du projet du deuxième projet de règlement 12-253 fait partie intégrante comme si au long cité.

7. SERVICE DE L'URBANISME:

7.1 RAPPORT DU SERVICE:

La compilation du mois de janvier 2012 est déposée au Conseil.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

8. SERVICE TECHNIQUE:

8.1 RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES:

Le rapport du mois de janvier 2012 est déposé au Conseil.

9. CORRESPONDANCE:

9.1 SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE:

Le sommaire de la correspondance du mois de janvier 2012 est déposé au Conseil.

10. DIVERS :

Accusé réception en date du 20 janvier 2012 de la demande de la Ville de Saint-Hyacinthe pour renouvellement d'entente en matière de sécurité incendie avant l'échéance du 20 juillet 2012.

Dépôt du rapport annuel 2011 de la gestion de l'eau potable

11. LEVÉE DE LA SESSION:

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-31:

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu à l'unanimité des conseillers de lever cette séance à 20 h 15.

Robert Houle, Maire

Diane G. Bélanger
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim